

AQUABAC®

XT

Présentation : AQUABAC® XT est une préparation d'insecticide Biologique, à base de bactéries, spécifique pour lutter contre les larves de moustiques. Elle est réservée à un usage professionnel.

Substance Active :

Bacillus thuringiensis sous-espèce israelensis (Bti), Sérotype H14 : 8,00%

Titrant 1200 UTI /mg

Excipients QSP 100 %

Type de formulation: Suspension concentrée (SC)

Lieux d'utilisation: Les gîtes larvaires, partout où l'eau stagne, sur de grandes surfaces (zones de terre inondable, lacs, étangs, marais etc) ; sur de petites surfaces (récipients divers, piscines, fosses septiques, fossés, vides sanitaires etc). Dans les zones rurales, urbaines et périurbaines.

Cibles : les espèces de moustiques du genre Culex, Aedes et Anophèles.

Doses d'utilisation: AQUABAC XT s'utilise à la dose de 2,5 L/ha après dilution dans l'eau (application d'une bouillie extemporanée), sur l'ensemble de la surface d'eau à traiter, où la présence de larves de moustiques a été constatée.

Conditions d'utilisation selon le type de traitement:

- Traitement manuel par voie terrestre (petites surfaces) à l'aide d'un pulvérisateur à dos de 5 à 20L. Taux de dilution : 1 litre d'AQUABAC XT dans 5 litres d'eau, pour une quantité de 15 litres de bouillie à l'hectare.
- Traitement à l'aide d'un pulvérisateur motorisé portable à dos de 15 à 20 litres. Taux de dilution : 1 litre d'AQUABAC XT dans 7 à 9 litres d'eau pour une quantité de 20 à 25 litres de bouillie à l'hectare.
- Traitement par voie terrestre motorisé (moyennes et grandes surfaces), pulvérisation à jet porté (pneumatique) monté sur véhicule. Taux de dilution: 1 litre d'AQUABAC XT dans 39 à 99 litres d'eau, pour une quantité de 100 à 250 litres de bouillie à l'hectare.
- Traitement par voie aérienne (grandes surfaces), hélicoptère, et avion, équipé d'une cuve de 120 à 1500 litres d'un système de mise en pression avec retour en cuve, d'un by-pass équipé d'une électrovanne. Les appareils sont équipés de système DGPS qui calcul et enregistre les caractéristiques des traitements (traçabilité totale). Taux de dilution 1 litre d'AQUABAC XT dans 1 litre d'eau (UBV) et 1 litre d'AQUABAC XT dans 15 litres d'eau (BV) pour une quantité de bouillie de 5 à 40 litres à l'hectare. Calculer le volume d'eau nécessaire pour la surface à traiter, agiter avant d'ajouter l'AQUABAC XT.

Délai d'action: AQUABAC XT agit par ingestion au stade larvaire dès l'absorption du produit.

Fréquence d'application: Le nombre d'application varie selon les mises en eau (précipitations, mise en eau artificielle). En général, le nombre d'application est de 1 à 3 par an. Respecter un intervalle de 5 jours entre chaque application.

Précaution d'utilisation:

- Avant toute utilisation consulter la fiche de données de sécurité de l'AQUABAC XT.
- Utilisez un vêtement de protection individuel, laver le après chaque utilisation.
- Portez des gants de protection pendant le transport, l'épandage, et la manipulation des buses.
- Rincez à l'eau la cuve et le système de pulvérisation après chaque traitement. Récupérez les eaux de rinçage dans des citernes avec recyclage ou élimination dans un centre agréé.
- L'épandage aérien doit être opéré en respectant une distance minimum de 50m des habitations.
- La hauteur du traitement aérien idéal se situe entre 2 et 5 m, et en tenant compte des obstacles et de la géomorphologie de la parcelle.
- Eviter l'application au moment des récoltes dans les zones cultivées.
- Contient du Bacillus Thuringiensis Israelensis, micro-organisme pouvant induire des réactions de sensibilisation.

Conseils de Prudence:

- Conserver AQUABAC XT hors de la portée des enfants.
- Conserver AQUABAC XT dans son emballage d'origine, dans un endroit frais et sec, à une température n'excédant pas 20°C.
- Ne pas utiliser les emballages vides, les détruire selon la réglementation locale en vigueur.
- En cas de inhalation prolongée, déplacer la personne dans un endroit ventilé ou à l'air frais.
- En cas de contact accidentel avec les yeux, et la peau, rincer abondamment à l'eau. Appeler le centre antipoison ou un médecin en se munissant de la fiche de données de sécurité du produit ou à défaut de l'étiquette.

Conditionnement: Carton de 2 Bidons PEHD de 10 litres

Pas de classement

S 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

N° de LOT et Date de Péréemption : voir emballage

® Marque déposée USA.

Homologation : CERA – 16, rue de Saint-Petersbourg – 75008 Paris – Tél : 01 40 08 00 81

